

Il y a eu aussi la fermeture de C8 et les multiples attaques contre tous ceux qui osent récuser l'idéologie du wokisme.

Éric Ciotti : « *Peut-on encore parler de démocratie en France ?* »

Dès lors, comme s'interroge, le leader de l'Union des Droites (UDR), Éric Ciotti : « *Peut-on encore parler de démocratie en France ?* ». Et il ajoute : « *Quand la candidate favorite à l'élection présidentielle, est évaluée à plus de 37% au premier tour, comment l'empêcher de se présenter ?* ». Dès lors, y a-t-il une stratégie des Juges dont un tiers font partie d'un syndicat partisan d'extrême gauche « le Syndicat de la Magistrature », pour museler toute pensée discordante dans ce pays ? Mais est-ce que cette décision était « étonnante » ? Pas vraiment. L'affaire des assistants parlementaires du RN est symptomatique. Le MoDem, LFI, ont fait face aux mêmes accusations mais sans ces accusations et verdicts de ce genre assortis de l'exécution provisoire qui interdit à ce jour aux condamnés de se présenter à une quelconque élection... On parle d'une somme de 4 M€ qui n'a en aucun cas été un enrichissement personnel mais simplement une manière de fonctionner pour un parti qui est loin d'être unique.

Marine Le Pen fait appel...

Cette action judiciaire contre le RN a été initiée par l'Europe et ce verdict tombe au moment où des affaires de corruption autrement plus importantes touchent le Parlement européen avec le Chinois Huawei ou le Qatargate, voire l'affaire des vaccins du Covid, le procès du RN apparaît bien futile... Mais cela n'a pas été l'avis des juges qui parlent : « *de trouble à l'ordre public et au fonctionnement démocratique* ». On croit rêver ! Sentant que la sentence serait contraire à ses intérêts, Marine Le Pen n'a pas attendu l'énoncé du jugement pour quitter le tribunal qui n'avait rien d'équitable. Son avocat, Me Rodolphe Bosselut, a annoncé son intention de faire appel après ce « *coup porté à la démocratie* ». Au vu des délais habituels, un nouveau procès en appel pourrait se tenir dans un an au plus tôt, avec de nouveau trois mois avant le rendu d'une nouvelle décision, soit juste avant l'élection présidentielle de 2027... « *En appel, Marine Le Pen pourrait échapper à une peine d'inéligibilité immédiate, ce qui lui permettrait en théorie de se présenter. Mais d'une part, il faut que le procès se tienne dans ces délais contraints et d'autre part, préparer une candidature dans ce contexte apparaît compliqué* ». Mais en faisant de Marine Le Pen, une martyre, la campagne pourrait être totalement changée... et ne nécessiterait pas beaucoup de temps pour que les Français la choisissent.

Un procès politique

Le parquet a pointé « *une stratégie « d'enrichissement » du parti dénoncée par deux procureurs qui ont affirmé sans rire, que le RN avait « financé des emplois fictifs... sur plus de dix années, afin d'alimenter sa propagande et son développement à hauteur de plus de 4 millions d'euros au préjudice de la vie démocratique* ». Et après, les mêmes magistrats ont osé rappeler « *qu'il n'y avait pas d'acharnement politique* ». Une manière de répondre à la ligne de défense à savoir que la fonction d'un assistant est « *politique* » et sert ainsi au parti. Deux millions d'euros d'amende ferme ont été requis contre le RN, poursuivi comme personne morale. Pour Jordan Bardella, président du Rassemblement National, « *Aujourd'hui, ce n'est pas seulement Marine Le Pen qui est injustement condamnée : c'est la démocratie française qui est exécutée* ». Nul doute que cette décision va conforter un peu plus des millions de Français qui désormais, ne feront plus confiance en la justice de leur pays. Les juges qui ont condamné Marine Le Pen se sont discrédités et avec eux, toute l'institution judiciaire. Tout le monde sait que ce projet est purement politique, qu'il s'agissait de « *tuer Marine Le Pen* ». La France n'est plus le pays des droits de l'Homme, mais celui des libertés bafouées, un pays digne des plus grandes dictatures et en aucun cas, un pays pouvant donner des conseils de fonctionnement démocratique, désormais...

Raymond Aquila

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité